
Adresse du comité de surveillance de la commune d'Espalion (Aveyron) qui fait part à la Convention des dons d'argenterie, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune d'Espalion (Aveyron) qui fait part à la Convention des dons d'argenterie, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 91-92;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26277_t1_0091_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

10

La municipalité d'Anduze, département du Gard, fait parvenir à la Convention l'hommage que le citoyen Sabatier fait à la patrie de la finance d'un office de notaire, dont il étoit titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi de l'adresse au Comité de liquidation (1).

11

La Société populaire de Vers-du-Gard, district d'Uzès-la-Montagne, félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et lui annonce que les citoyens de cette commune ont fait don à la patrie de 45 chemises, un drap, trois serviettes, deux paquets de charpie, et de 60 liv. en assignats; qu'ils lui ont en outre fait hommage des dépouilles de leur église, convertie en temple de la Raison, consistant en une croix d'or, un soleil avec pendant en diamans, un calice avec sa patène, un ciboire et une boîte d'argent, 57 livres cuivre argenté, 51 livres cuivre rouge, 16 livres plomb, 4 livres 12 onces galons ou franges d'or et d'argent, 650 livres fer, une cloche pesant 425 livres, du linge, des étoffes de soie, le cachet et les boucles d'argent du président de la Société.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Vers-du-Gard, s.d.] (3).

« Sauveurs de la patrie,

Recevez le juste hommage de nos félicitations sur vos glorieux travaux que du haut de la Montagne où vos vertus et votre toute puissance tiennent fixés les yeux de l'univers, vous achèverez d'exterminer les tyrans et tous les ennemis de la République. Comptez sur notre fidélité à seconder votre énergie. Les patriotes de Vers n'ont point dévié de la ligne tracée par la révolution depuis son œuvre, malgré tous les efforts de l'aristocratie et du fanatisme coalisés; ils ne se démentiront jamais de leur parfait dévouement à la représentation nationale et poursuivront jusqu'au dernier soupir tous les conspirateurs sous le glaive de la loi. Nous avons converti en temple de la Raison, en lycée du civisme, notre ci-devant église dont les dépouilles ont été portées à l'administration du district; elles consistent en une croix d'or, un soleil avec pendans en diamans, un calice avec sa patène, un ciboire et une boîte, le tout d'argent, 50 l. [de] cuivre argenté, 91 l. [de] laiton ou cuivre rouge, 16 l. [de] plomb, 4 l. 12 onces [en] galons ou franges d'or et d'argent, 650 l. [de] fer. Tout le linge et étoffes en soye ou autrement; une cloche de 425 l. et c'est la seconde offrande à laquelle le président de la

(1) P.V., XXXVII, 28. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1302.

(2) P.V., XXXVII, 28. Bⁱⁿ, 18 flor. et 18 flor. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1083, p. 33.

Société vient d'ajouter son cachet, et ses boucles d'argent. Notre premier envoi fut de 45 chemises, 1 drap, 3 serviettes, 2 paquets de charpie et 60 l. en assignats. La commune avait déjà offert 2 cloches et 3 quintaux de gueuse pour mitraille.

Vive la République, vive la Montagne, mort aux tyrans et à leurs vils esclaves ».

H.F. BERNARD (présid.), EYMOND (vice-présid.), VALLADIER, J. CODE, Henri PUGET.

12

La Société populaire de Meaux (1) apprend à la Convention qu'elle a fait passer aux hôpitaux militaires 50 livres de charpie, 110 bandes, 240 compresses, et que les citoyennes préparent un second envoi.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Meaux, 13 flor. II] (3).

« Citoyen président,

La Société républicaine de cette commune, fait part à la Convention nationale qu'instruite du besoin où se trouvent nos forces actuellement malades dans les hôpitaux militaires de Douai, département du Nord, elle vient de remplir un des premiers devoirs de l'humanité, en adressant aujourd'hui aux administrateurs desdits hôpitaux une caisse contenant 50 livres de charpie; 50 bandes de 2 aunes et demie de long sur un quart de large, 240 compresses de toute grandeur, 60 moyennes bandes. Un second envoi se dispose et pour l'effectuer promptement, toutes les citoyennes, qui assistent en grand nombre à nos séances s'en occupent avec un zèle au-dessus de toute expression.

Vive la République, vive la Montagne!

HATTINGAIS (présid.), CERCEAU (secrét.).

13

Le Comité de surveillance de la commune d'Espalion (4) annonce que l'argenterie de sa ci-devant église a produit 65 marcs 4 onces 3 grains; il invite la Convention à rester à son poste, et lui jure un attachement inviolable, et la plus sévère surveillance dans l'exercice de ses fonctions.

La mention honorable et l'insertion au bulletin sont décrétées (5).

[Espalion, 16 germ. II] (6).

« Représentans,

La Raison est à l'ordre du jour dans notre commune, le fanatisme hideux n'existe plus, nous avons anéanti jusqu'à ses vestiges, nos cloches

(1) Seine-et-Marne.

(2) P.V., XXXVII, 29. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1303.

(3) C 302, pl. 1083, p. 32.

(4) Aveyron.

(5) P.V., XXXVII, 29. Bⁱⁿ, 18 flor. et 18 flor. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1302.

(6) C 302, pl. 1083, p. 27.

transformées en canons vomissent la foudre contre les tyrans, nos saints s'acheminent vers le creuset, les dépouilles de nos églises produisent au moins, cy... 65 m. 4 onces 3 gros.

Braves représentants, n'abandonnez pas le timon de la République. Comptez sur notre courage, sur notre surveillance pour seconder vos pénibles travaux et nos efforts ne seront pas vains. Nous vous félicitons de l'heureux succès que vous venez d'éprouver sur les conspirateurs. Votre énergie est encore une fois digne du peuple que vous représentez.

Pour nous, nous jurons haine éternelle aux traîtres, attachement inviolable à la Convention qui, par ses grandes mesures, a détruit et arrêté les traîtres qui voulaient la dissoudre ».

SOLANET, CANEL, POULENC, MIGUEL, BORDE, AYGULENC (*secrét.*), GALICE, PONS fils (*présid.*) [et 1 signature illisible].

14

Les administrateurs du district d'Arcis-sur-Aube (1) font parvenir à la Convention nationale l'état des matières extraites de leurs cités devant églises, et celui des dons faits à la patrie par les citoyens des communes de ce district.

Le premier consiste en 793 marcs 2 onces d'argent, vermeil et galons, 11 810 livres de cuivre, 290 livres de plomb et étain, et 2 394 livres de fer.

Le second, en 91 paires de bas, 29 paires de souliers, 12 042 chemises, 52 draps, sept aunes de toile neuve, 1 veste, 8 bonnets de coton, 20 nappes ou serviettes, 17 livres 1/2 de charpie, beaucoup de vieux linge, et 316 liv. 3 s. en assisgnats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Arcis-sur-Aube, 21 germ. II] (3).

« Nous vous adressons, Citoyens représentants, deux tableaux dont l'un vous présentera l'état des argenteries et cuivre qui sont actuellement encaissés dans notre district, et l'autre celui des dons faits par les communes; ils ne vous assu[r]ont pas l'idée de la richesse et de l'aisance, mais ils seront à vos yeux un gage plus précieux, celui de la bonne volonté et du dévouement. Vous verrez tout ce que nous possédons d'argenteries, il n'en reste plus à déposer; une partie de nos cloches est déjà à Paris, l'autre est sur le port d'Arcis, n'attendant plus que le moment du départ; tous les linges et ornemens d'église suivent journellement. Le peuple est disposé à tous les sacrifices. La manière prononcée avec laquelle vous soutenez ses intérêts, la sévérité avec laquelle vous le vengez de ses oppresseurs réchauffent son courage et provoquent sa confiance, tout pronostique à vos travaux les succès les plus complets ».

BERTRAND, MECORDAIN, HOULET, FEUGÉ.

(1) Aube.

(2) P.V., XXXVII, 29. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t); M.U., XXXIX, 280; J. Sablier, n° 1303; J. Fr., n° 590.

(3) C 302, pl. 1083, p. 29.

15

La Société populaire de Casseneuil, département du Lot-et-Garonne, exprime son indignation contre les conspirateurs, et invite la Convention à continuer ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Casseneuil, 5 flor. II] (2).

« Législateurs,

Nos cœurs ont été frappés de la plus haute indignation, en apprenant l'exécrable complot tramé contre la patrie; nos âmes profondément affligées, ont reculé d'horreur, au récit du système infernal machiné pour renverser la liberté et pour anéantir la représentation nationale.

Faire déchirer le peuple, par le peuple, en allumant les torches de la guerre civile au flambeau d'un athéisme fier et intolérant, établir une maxime de dépravation dans les mœurs; faire taire le sentiment du vrai civisme, en y substituant les vociférations d'un fanatisme songeux et inconsidéré. Tels étaient donc les moyens par lesquels on préparait la dissolution du gouvernement républicain, le retour de la servitude et avec elle les fléaux d'une immoralité fatale à la société, et aux commencements d'une politique heureusement régénérée... Les scélérats comme ils avaient capté la bonne foi des hommes de bien, comme ils surent se frayer une route aux dignités nationales, si nécessaires à leurs perfides projets; avec quelle hypocrite bonhomie; ils creusaient les gouffres qui devaient anéantir et rendre vains tant de sacrifices généreux, tant de dévouements héroïques, tant de traits de magnanimité, seuls réservés aux incorruptibles défenseurs des droits de l'homme; avec quelle astuce, ils faisaient circuler le fiel de la calomnie, pour en abreuver les plus ardents patriotes et les vouer ainsi au fer des assassins. Grâce vous soient rendues, Législateurs, en coupant tous les fils de la trame, vous avez le nœud gordien, vous avez dissipé tous les dangers, et le vaisseau de l'Etat, en butte aux tempêtes a échappé encore un coup à la rage des ouragans. Grâce soient rendues à votre active surveillance, et à votre imperturbable énergie.

Continuez, sentinelles valeureux, de veiller au maintien de l'Empire; vous êtes placés à l'avant-garde, travaillez avec une même constance à l'étayer sur les bases sacrées que vous avez décrétées au nom du peuple, et pour le peuple; que par vous, tous les masques soient arrachés; que tous les intrigants qui font la guerre à la liberté sous les bannières de la liberté soient reconnus; que la foudre étincelante parte de la Montagne, et écrase indistinctement tous les conspirateurs et leurs complices. Le peuple est las, enfin, d'avoir à lutter contre des pygmées insensés qui bravent chaque jour la majesté nationale et obstruent les canaux de la félicité publique. Pour nous, professeurs zélés de l'esprit qui vous anime, enthousiastes chaleureux des droits imprescrip-

(1) P.V., XXXVII, 30. Bⁱⁿ, 18 flor.

(2) C 303, pl. 1110, p. 18. Sté des amis de la Constitution de 1793.